



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 11/01/2021

Interdiction des activités de livraison de nourriture et de boissons entre 22h et 6h dans les Hauts-de-Seine.

Le préfet des Hauts-de-Seine Laurent Hottiaux a pris un arrêté interdisant la livraison de nourritures et de boissons à partir de 22h et jusqu'à 6 h le lendemain, à compter de ce lundi 11 janvier.

Les activités de livraison par les établissements exerçant des activités de restauration et de débits de boissons, en soirée et la nuit, favorisent des déplacements sur la voie publique et des regroupements de livreurs dans, et aux abords de ces établissements, contrevenant ainsi au couvre-feu.

Ces regroupements sont susceptibles de contribuer à la propagation du virus alors que la situation sanitaire se dégrade dans le département et exige de limiter au maximum les interactions sociales.